

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 – 121 du 27 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept octobre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 19 octobre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT - M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. L. GABRELLE – Y. BONNERRE - B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – J.-N. MENAGE – F. SEILLIER - E. BURDIK – D. TABARY – M. FLAHAUT – J. CAPELLE - D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – L. GUISE

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS
Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN
M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE
M. J. DESCAMPS, absent et excusé, a été suppléé par Mme V. TEMPLEUX
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-M. DEMAILLY

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. PORET
M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

OBJET : Budget Supplémentaire 2015 – Budget Annexe Dév Eco

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de Budget Supplémentaire établi au titre du budget annexe « Développement Economique » de la collectivité pour l'exercice 2015.

Monsieur le Président rappelle les résultats enregistrés au titre du vote du Compte Administratif 2014 qui se résume de la façon suivante :

- Excédent d'investissement : 381 254,49 €
- Excédent de Fonctionnement : 1 454 557,98 €
- Restes à réaliser Dépenses d'investissement : 135 000,00 €
- Excédent de financement : 246 254,49 €
- Report à nouveau de l'excédent de fonctionnement : 1 454 557,98 €

Monsieur le Président détaille ensuite les projets d'investissement et notamment le projet d'acquisition d'un bâtiment existant sur le site de la Zone d'Activités de la Vallée du Bois Est appartenant à la commune de BAPAUME et les travaux de viabilisation de la zone des Anzacs.

Monsieur le Président précise que ce projet de Budget Supplémentaire s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 545 557,00 € et en section d'investissement à la somme de 1 513 254,00 €. Ce projet intègre un virement à la section d'investissement d'un montant de 1 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :

- d'approuver le projet de Budget Supplémentaire établi au titre de l'exercice 2015 dans le cadre du budget annexe « Développement Economique ».

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 27 Octobre 2015 et transmission en Préfecture le 27 octobre 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 27 octobre 2015 et transmission en Préfecture le 27 octobre 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

